

# MOYENS DE PROTECTION de la ressource

## CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL DE LA DIP

P. VIGOUROUX - BRGM

Dans le domaine des eaux minérales, il existe deux dispositifs réglementaires de protection :

- ▶ Le PSE = Périmètre Sanitaire d'Emergence.  
Il est obligatoire - Il peut être de dimension très réduite
- ▶ Le périmètre de protection établi au titre d'une DIP.  
Il n'est pas obligatoire - C'est la seule procédure qui permet d'instaurer des contraintes aux tiers pour un intérêt privé

Nota : les dispositifs réglementaires ne sont pas les seuls qui permettent d'assurer la protection d'un gisement.

### La réglementation :

Il faut se référer à la loi du 14 juillet 1856 puis au Code de la Santé et à la circulaire 2008.

La procédure de périmètre de protection établi au titre d'une DIP est née à Vichy (1<sup>er</sup> site concerné).

La procédure de DIP a été très utilisée avant 1950, elle est tombée en désuétude par la suite.

Les raisons de ce manque de succès :

- ▶ Une décision au plus haut niveau de l'Etat (Conseil d'Etat)
- ▶ Des contraintes imposées à un usage privé
- ▶ Une nécessaire bonne connaissance de son gisement

### Les sites concernés :

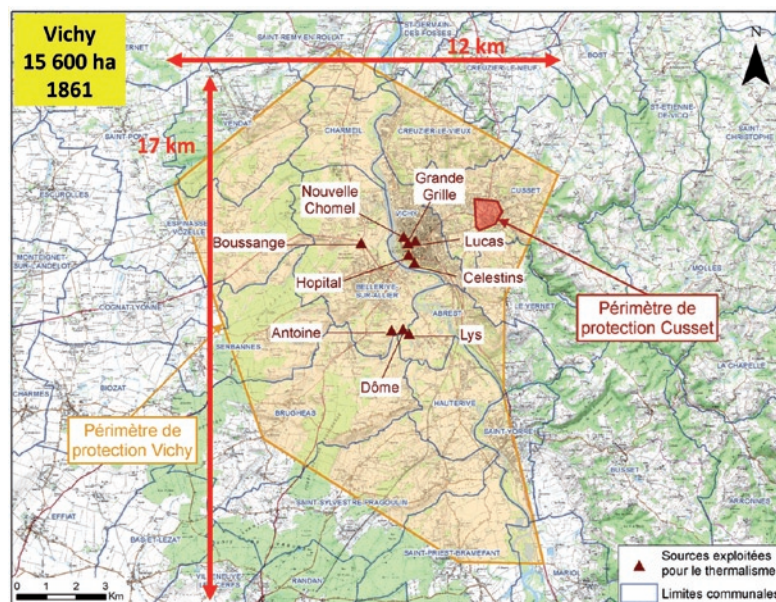
Selon les annales des Mines éditées en 1998, 158 sources bénéficient d'une DIP. 56 communes sont concernées.

Mais beaucoup de ces communes n'ont pas mené à terme la procédure c'est à dire jusqu'à l'obtention d'un périmètre de protection.

Ainsi, toujours selon les données des Annales des Mines de 1998, seuls 38 sites bénéficient aujourd'hui d'un périmètre de protection.

+ 1 dernier site (en 2012) → 39 sites

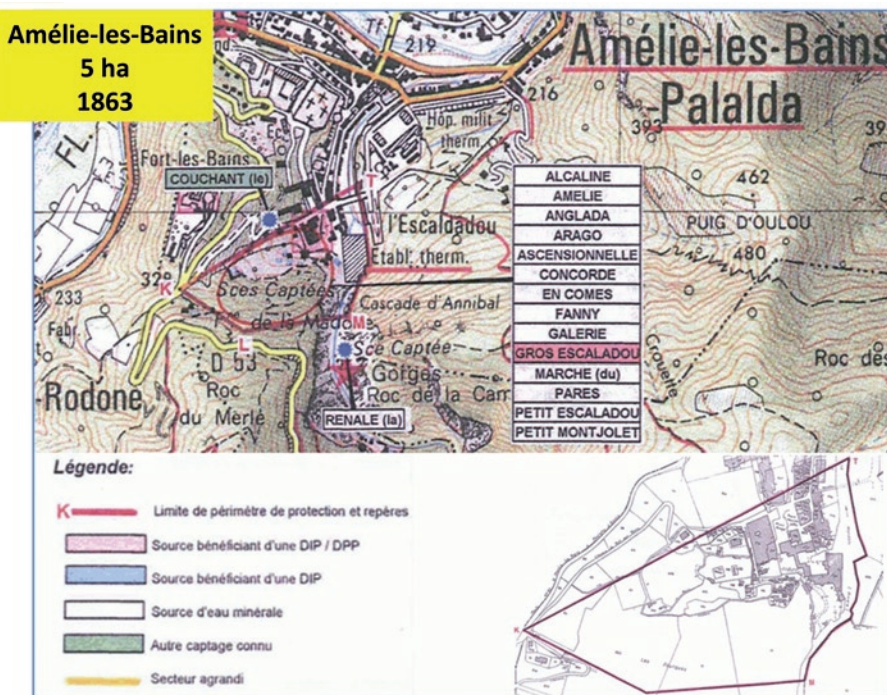
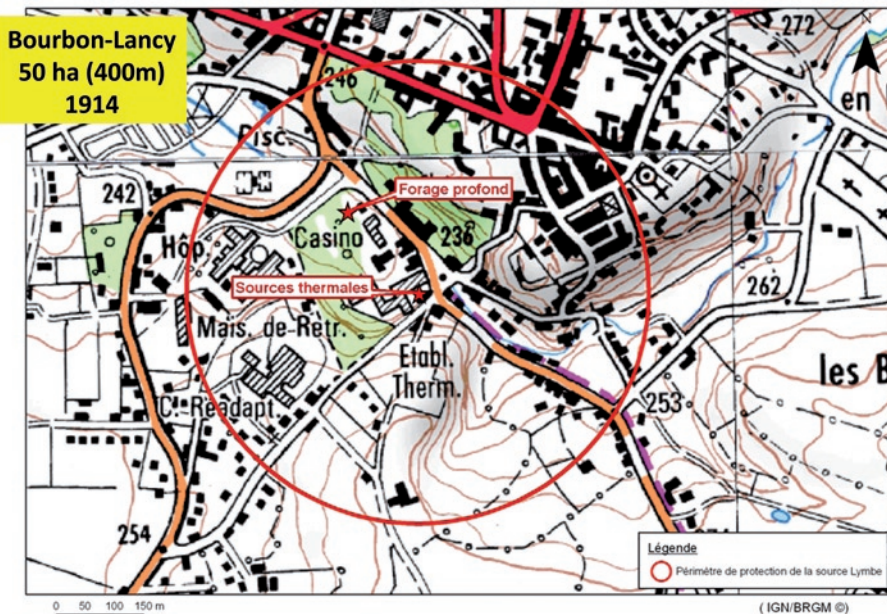
### Quelques exemples :



# MOYENS DE PROTECTION de la ressource

## CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL DE LA DIP

P. VIGOUROUX - BRGM



### Autres dispositifs de protection :

Les grands groupes des eaux minérales embouteillées (même réglementation que les eaux thermales) ont engagé d'autres actions :

- ▶ Agrivair / INRA sur Vittel [www.nestle.fr/csv/vittelagrivair](http://www.nestle.fr/csv/vittelagrivair)
- ▶ APIEME sur Evian [www.apieme-evian.com](http://www.apieme-evian.com)

il s'agit de projets de « démarche participative » voué à la concertation entre acteurs locaux pour assurer la protection de l'environnement

### Intérêt de la procédure :

- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux qui interfèrent avec l'environnement (dont les habitants)
- ▶ Disposer d'une bonne connaissance de son gisement et des clés pour agir en matière de protection (mais coût...)
- ▶ Renforcer sa sécurité réglementaire (gestion de la problématique des forages « pirate » ou d'activités à risque)

